



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale
5 novembre 1998

Original: français

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 29^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 30 octobre 1998, à 10 heures

Président: M. Agona (Ouganda)

Sommaire

Point 94 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (*suite*)

Point 97 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (*suite*)

Point 91 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 94 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (suite)

Présentation du projet de résolution A/C.2/53/L.21

1. **M. Adawa** (Kenya), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/53/L.21 intitulé «Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement», dont le Kenya est coordonnateur, et précise, concernant le paragraphe 7 du dispositif, que l'on pourrait faire appel à des organisations non gouvernementales pour les ressources supplémentaires nécessaires. Soulignant que le message sans ambiguïtés de ce projet de résolution ne devrait donner lieu à aucune controverse, il demande à la Deuxième Commission de l'adopter sans le mettre aux voix.

Point 97 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (suite)

Présentation du projet de résolution A/C.2/53/L.22

2. **M. Abdelaziz** (Égypte) présente le projet de résolution et invite les membres de la Commission à voter en faveur de ce projet, en application des principes de la légitimité internationale et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, et pour la défense du droit du peuple palestinien des territoires occupés et de la population arabe du Golan syrien occupé à exploiter leurs ressources naturelles. Il annonce que le Brunéi Darussalam et l'Indonésie se sont joints aux auteurs de ce projet de résolution.

Point 91 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite) (A/53/60, A/53/62, A/53/69, A/53/185, A/53/416, A/53/447, A/C.2/53/4)

a) Commerce et développement (A/53/15 (Parts I, II et III), A/53/510, A/53/331, A/53/72-S/1998/156, A/53/95-S/1998/311)

3. **M. Chak Mun See** (Conseil du commerce et du développement), prenant la parole en sa qualité de Président du Conseil du commerce et du développement (CCD), présente les rapports du CCD soumis à la Commission. Il rappelle que, depuis sa création en 1964, la CNUCED n'a jamais faibli dans son dévouement à la cause du développement et a toujours fait preuve de suffisamment de dynamisme et de souplesse pour pouvoir s'adapter à tous les changements

survenus dans l'économie mondiale. Tout en assurant la coordination de l'examen intégré des questions relatives à la monnaie, aux finances, au commerce, à l'investissement et à la technologie en vue du développement, elle se trouve à l'avant-garde aussi bien des réformes demandées au système des Nations Unies que du dialogue sur le développement. La CNUCED s'enorgueillit tout particulièrement de la qualité du travail de son secrétariat et de l'efficacité de son mécanisme intergouvernemental.

4. Dans le cadre des réformes arrêtées à la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le CCD a institué des réunions directives pour traiter les questions urgentes, la gestion du mécanisme intergouvernemental et les affaires de l'organisation entre deux sessions de la Conférence. Lors de sa seizième réunion directive, tenue en février 1998, le CCD a examiné la suite à donner à la Réunion de haut niveau de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés (PMA), et adopté une décision concernant l'application par la CNUCED des recommandations de ladite réunion. Il s'est également penché sur la crise financière née dans l'Est asiatique et, au titre des réformes, a adopté une décision visant à améliorer la productivité et le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la Conférence. Lors de la dix-septième réunion directive, tenue en mai 1998, le CCD a adopté une décision relative à la politique de publication de la CNUCED. La dix-huitième réunion directive, tenue en juillet 1998 et consacrée à l'examen à mi-parcours, a permis de faire le point des programmes de travail, en application de la Déclaration de Midrand (Afrique du Sud), pour s'assurer qu'ils sont conformes au mandat donné par la Conférence à sa neuvième session et aux dispositions de la résolution 52/182 de l'Assemblée générale, et tracent ainsi la voie menant à la dixième session de la Conférence.

5. À sa quarante-cinquième session, tenue à Genève du 12 au 23 octobre 1998, le CCD a examiné la question de l'interdépendance des questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : les causes, la gestion et la prévention des crises financières, en s'appuyant sur le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998*. Il a étudié les causes de la crise née dans l'Est asiatique du point de vue de ses répercussions mondiales, y compris les risques de «contagion» acheminés par les flux commerciaux, ainsi que les remèdes et les mesures préventives. Les pays ont reconnu de façon unanime que les causes de la crise étaient en partie inhérentes au système. Les marchés financiers étaient devenus très instables et subissaient l'effet des comportements grégaires et excessifs des investisseurs. Étant donné les interdépendances qui caractérisaient l'économie

mondiale, aucun pays ou groupe de pays n'était plus à l'abri. Il était urgent de prendre des mesures décisives et de restructurer les institutions, afin de relancer la croissance, de stabiliser l'économie mondiale et, partant, de préserver le caractère ouvert du système commercial multilatéral. Les mesures à prendre sur le plan intérieur devaient viser à restaurer la confiance des investisseurs, la croissance économique et la stabilité financière et être élaborées avec beaucoup de soin avec la pleine participation des décideurs locaux. Sur le plan international, une réforme du système mondial s'imposait et il importait, d'une part, d'étudier avec objectivité le plus grand nombre d'options possibles, notamment les modalités de la transparence et de la surveillance, les dispositifs de restructuration de la dette, la réglementation et le contrôle des mouvements de capitaux, la création d'un organe mondial de prêt de dernier recours et, d'autre part, d'introduire un peu de rationalité dans les questions commerciales, monétaires et financières. La Conférence contribuerait au débat relatif à la restructuration du système international grâce à ses activités d'analyse orientées vers le développement.

6. Le CCD a également examiné les progrès de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Les conclusions adoptées à ce sujet attestent du bon travail accompli par le CCD. Les PMA se sont déclarés résolus à poursuivre les vastes réformes engagées depuis quelques années et qui avaient considérablement amélioré leurs résultats économiques, et leurs partenaires les ont assurés de leur soutien dans la recherche d'une intégration à l'économie mondiale et au système commercial multilatéral, suivant le principe de responsabilité partagée et de partenariat qui sous-tend le Programme d'action. Tout en notant les résultats encourageants des PMA en tant que groupe, le CCD a estimé que leurs perspectives à court terme étaient si incertaines et leur vulnérabilité aux chocs extérieurs (crise financière asiatique, chute des cours des produits de base, catastrophes naturelles) tellement grande que la relance actuelle ne suffirait ni à les sortir de leur marginalité, ni à assurer leur intégration dans le système commercial multilatéral, ni même à faire reculer de façon sensible la pauvreté. En outre, sans des ressources extérieures suffisantes et sans un allègement de la dette, ils ne parviendraient ni à la croissance économique ni au développement. Les pays donateurs semblaient avoir perdu de vue les objectifs établis dans le cadre des nations en matière d'aide financière. Certains pays avaient pris récemment des mesures en faveur des PMA et d'autres donateurs avaient lancé des programmes d'aide, mais il faudrait des efforts de la part de tous les partenaires pour le développement. En outre, le CCD était d'avis que, sans une réduction déterminante de leur dette extérieure et de leurs

obligations au titre du service de celle-ci, les perspectives de croissance des PMA et leur capacité d'attirer l'investissement étranger direct resteraient limitées. Les conditions requises pour bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) devraient être assouplies et tenir compte du fait que certains PMA ont réellement besoin d'une réduction de leur dette et entreprennent les réformes nécessaires. En outre, les pays donateurs devraient étudier la proposition présentée par le Secrétaire général de l'ONU, demandant que le solde de la dette bilatérale publique due par les plus pauvres des PPTE soit converti en subventions.

7. Le CCD a insisté sur la nécessité d'appliquer la Décision ministérielle de Marrakech, ainsi que les mesures spécifiques prévues par les accords du Cycle d'Uruguay pour les PMA en vue de leur ouvrir l'accès aux marchés internationaux et de faciliter leurs efforts de mise en place de capacités. Adhérer à l'OMC, pour les PMA qui n'en sont pas encore membres, représenterait une tentative pour sortir de la marginalité, et on devrait leur donner les moyens de le faire dans les meilleurs délais et dans des conditions tenant compte de leur statut de PMA. L'Union européenne avait fait savoir qu'elle était disposée à recevoir la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, ce qui a été accueilli avec satisfaction par le CCD et donné une impulsion à l'examen du processus préparatoire de la Conférence, y compris des recommandations pertinentes adressées à l'Assemblée générale. Par décision adoptée par consensus, le CCD a recommandé que l'Assemblée générale accepte l'offre de l'Union européenne, la durée proposée et la période proposée, à savoir le premier semestre 2001. Il a également recommandé que le Secrétaire général de la CNUCED soit désigné comme Secrétaire général de la Conférence. En outre, l'Assemblée générale devrait décider de prendre en charge les coûts de la participation de deux représentants de chaque PMA aux réunions du comité préparatoire intergouvernemental et à la Conférence elle-même, sur des fonds extrabudgétaires ou autres. Le CCD espère que l'unité de vues qui a régné à Genève prévaudra également au sein de la Commission. L'adoption de sa recommandation par l'Assemblée générale donnera le signal de départ au processus préparatoire.

8. Le CCD s'est penché en outre sur la contribution de la CNUCED à l'application du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et sur les perspectives pour l'agriculture, le commerce et l'industrialisation, en s'appuyant sur le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* (Part II). Dans ses conclusions, adoptées d'un commun accord, le CCD a fait observer que la relance économique de l'Afrique n'avait entraîné aucun accroissement de l'épargne et des investissements, facteur indispensable à un développement durable et

à la réalisation du taux de croissance annuel assigné par le Nouveau Programme. Le problème étant essentiellement imputable au surendettement, il conviendrait d'aménager l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), notamment en élargissant sa base, pour remettre les pays africains sur la voie de la croissance. En outre, il faudrait des solutions nouvelles qui tiennent compte de la responsabilité conjointe des créanciers et des débiteurs dans le surendettement de l'Afrique. À ce sujet, le *Rapport sur le commerce et le développement* proposait que la communauté internationale étudie comment déterminer la part de la dette qui ne pourrait pas être remboursée, en vue d'une éventuelle action des créanciers. Face au déclin de l'aide publique au développement en termes réels, le CCD a rappelé les engagements pris devant la communauté internationale. Dans leurs principes de base et lors de leur conception et de leur application, les programmes d'ajustement structurel devraient prendre en considération les problèmes et les besoins particuliers de chaque pays. Parmi les obstacles à l'accès des pays africains aux marchés des pays industrialisés, le problème des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits de douane, par exemple, risquait de faire échouer les mesures visant à accroître la valeur ajoutée dans le secteur des agro-industries. L'objectif pour les pays africains étant de s'intégrer au système commercial international, il conviendrait, dans tous les aspects de la libéralisation, de suivre l'évolution des besoins et des problèmes des économies africaines dans leur recherche d'une capacité concurrentielle internationale.

9. Au titre de l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED, le CCD a adopté une décision prenant note du développement de ces activités ainsi que de l'augmentation des dépenses de coopération technique en faveur des PMA. Le CCD a demandé en outre au secrétariat de répartir les activités de coopération technique entre les diverses régions de façon équilibrée, en fonction des besoins respectifs. Le CCD a pris acte d'un rapport intérimaire sur l'aide de la CNUCED au peuple palestinien. Tous les groupes de pays se sont déclarés favorables au maintien de l'assistance technique de la CNUCED au peuple palestinien. Des États membres du CCD ont fait valoir que cette assistance devait disposer de services de secrétariat adéquats.

10. La Réunion de haut niveau organisée dans le cadre de la quarante-cinquième session du CCD a été présidée par le Vice-Premier Ministre de la Thaïlande. Elle a été consacrée aux effets de la crise financière sur le commerce, l'investissement et le développement et aux perspectives régionales. Axée sur l'Asie, épice de la crise, elle a permis d'avoir des témoignages directs sur les conséquences économiques et sociales de la crise et la réponse des institutions et de la société civile. Grâce à des moyens de vidéoconférence, La

Deuxième Commission a participé à la deuxième partie de la Réunion de haut niveau, qui a porté sur les répercussions de la crise et les enseignements à tirer de l'expérience concrète de divers acteurs, notamment une grande société multinationale, des institutions financières et les commissions économiques régionales. La Réunion de haut niveau a considérablement enrichi l'étude, à l'échelon international, des causes de ce type de crise et des réponses appropriées. L'utilisation de technologies nouvelles, qui a permis de tenir un débat par dessus l'Atlantique, est une preuve supplémentaire de la détermination de la CNUCED à tout mettre en oeuvre pour s'acquitter de sa mission de développement.

11. Enfin, le CCD à sa quarante-cinquième session a procédé à un examen de haut niveau à mi-parcours, en application de Déclaration de Midrand et de la résolution 52/182 de l'Assemblée générale, afin de contribuer à la préparation de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se tiendra à Bangkok, en 2000. Deux ans après Midrand, le CCD a fait le point de l'évolution de l'économie mondiale et s'est efforcé de définir des perspectives à long terme en vue de cet événement. À cet égard, le Vice-Premier Ministre de la Thaïlande a soulevé sept questions qui pourraient guider la préparation de la Conférence de Bangkok : a) approche mondiale à des problèmes mondiaux; b) étude minutieuse du processus de mondialisation afin d'en tirer tous les bénéfices possibles; c) le modèle de l'Asie du Sud-Est en matière de développement économique reste-t-il valable : étude des problèmes dans la perspective de l'avenir; d) investissement étranger direct : analyse objective; e) comment parvenir à une meilleure coordination de l'action des organisations internationales et nationales; f) marginalisation : analyse objective; g) interaction avec le secteur privé à tous les niveaux. Il a été demandé au Secrétaire général de la CNUCED d'établir un projet d'ordre du jour provisoire de la dixième session de la Conférence – qui devrait se tenir du 12 au 20 février 2000 – aux fins d'examen et d'approbation à la réunion directive prévue en décembre 1998.

12. **Mme Syahrudin** (Indonésie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la mondialisation a eu des répercussions considérables sur toutes les activités économiques. Si elle a ouvert de nouvelles perspectives de développement à un grand nombre de pays, en particulier industrialisés, elle a rendu les pays en développement beaucoup plus vulnérables à certains facteurs externes qu'ils sont incapables de maîtriser. La mondialisation et la libéralisation du commerce et des investissements n'entraînent pas automatiquement une accélération de la croissance dans les pays en développement. Les disparités économiques et sociales se

sont accentuées dans un grand nombre de pays et entre les pays mêmes.

13. Tout en étant conscients que la mondialisation pose des problèmes majeurs, le Groupe des 77 et la Chine adhèrent sans réserve au système commercial international, malgré tous les engagements qu'il suppose. L'instauration d'un système commercial transparent, auquel tous les pays participent sur un pied d'égalité, est essentielle pour promouvoir le développement et lutter contre la pauvreté. Toutefois, si l'on a assisté à une croissance et à un développement sans précédent depuis le lancement du Cycle d'Uruguay, la libéralisation des échanges pose des problèmes qui entravent l'instauration d'un système multilatéral transparent et réglementé. Certains accords du Cycle d'Uruguay, qui présentent un intérêt particulier pour les pays en développement, sont loin d'être appliqués. Il est vrai que lors des négociations, certains pays n'ont consenti qu'à une faible réduction de leurs droits de douane et ont refusé toute réduction pour certains produits sensibles. Les pays en développement ne peuvent donc pas tous tirer profit de la libéralisation des échanges.

14. La plupart des pays en développement n'ont pas la même capacité que les pays industrialisés de respecter les obligations contractées au titre des accords du Cycle d'Uruguay et sont incapables de défendre, voire même de faire connaître, leurs intérêts commerciaux en vue de jouir des droits que leur confèrent lesdits accords. Le manque de capacités techniques, conjugué aux problèmes chroniques d'endettement extérieur, empêche les pays en développement, et surtout les pays les moins avancés, d'appliquer les accords du Cycle d'Uruguay. C'est pourquoi, le Groupe des 77 et la Chine engagent la CNUCED et l'OMC à continuer d'apporter aux pays en développement l'assistance technique dont ils ont besoin. Ils s'inquiètent également de la lenteur des progrès réalisés dans l'application des dispositions relatives au traitement préférentiel spécial pour les pays en développement et demandent que les engagements contractés soient respectés et que des mesures concrètes soient prises dans ce domaine. Ils se félicitent de la tenue en 2001 de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui devrait fournir l'occasion d'appliquer de manière intégrée le Plan d'action pour les pays les moins avancés de 1997.

15. Le Groupe des 77 et la Chine se déclarent préoccupés par les mesures imposées par certains États membres qui ne respectent pas l'esprit des accords du Cycle d'Uruguay. Ainsi certains pays exportateurs n'ont pas pu tirer immédiatement profit des accords en raison de mesures exceptionnelles comme les mesures de sauvegarde transitoire et les règles unilatérales d'origine et du retard dans l'application de l'accord sur les textiles et l'habillement. L'adoption abusive de mesures antidumping est un autre problème qu'il faudrait

régler. Les États membres de l'OMC devraient démontrer leur volonté politique de ne pas seulement respecter la lettre mais aussi l'esprit des accords du Cycle d'Uruguay. Ils devraient absolument rejeter toute mesure commerciale discriminatoire ainsi que l'application extraterritoriale de législations nationales contre les pays en développement. Dans cet esprit, le Groupe des 77 et la Chine condamnent toute mesure protectionniste et entendent oeuvrer ensemble au sein de la CNUCED, de l'OMC, du FMI et de la Banque mondiale pour améliorer la coordination des politiques économiques internationales en vue de mettre en place un système commercial réglementé et transparent.

16. La crise financière, qui a eu de lourdes répercussions sur les marchés boursiers du monde entier, est un autre problème à régler. Il s'est avéré qu'aucun pays, quels que soient son poids économique et sa vitalité, n'était à l'abri de l'instabilité des marchés financiers internationaux. C'est pourquoi il importe de mieux faire comprendre les liens qui existent entre le commerce et l'instabilité financière et monétaire internationale, la libéralisation des échanges constituant l'un des principaux moyens de sortir de la crise. Tous les partenaires commerciaux devraient ouvrir davantage leurs marchés aux produits des pays en crise. Le développement des échanges commerciaux permettra aux pays en crise de se redresser et donc d'éviter une récession dans le monde entier. Il importe surtout de ne pas céder au protectionnisme qui contribuerait à rendre encore plus instable le système commercial international. De même, il importe d'accroître les investissements étrangers directs qui ont des effets positifs à long terme sur les économies des pays touchés par la crise.

17. Donner une dimension véritablement universelle au système commercial multilatéral est un autre grand objectif à réaliser. Le Groupe des 77 et la Chine ont toujours encouragé les pays en développement à adhérer aux accords de l'OMC et estiment que les pays intéressés n'ont pas à prendre des engagements plus importants que ceux contractés par le passé par les pays membres de cette organisation. Parallèlement, les arrangements commerciaux régionaux ont un rôle crucial à jouer. En fait, ils doivent contribuer à édifier un système commercial multilatéral solide. Cela suppose qu'ils soient fondés sur le principe fondamental du régionalisme ouvert et soient conformes aux principes et règles qui régissent le système commercial multilatéral. Par ailleurs, on pourrait, sur le plan multilatéral, tirer profit de l'expérience acquise dans le cadre des arrangements commerciaux régionaux.

18. Le Groupe des 77 et la Chine estiment que le commerce doit servir à atténuer les effets négatifs de la mondialisation, qui touche aussi bien les pays pauvres que les pays riches, et

à tirer le meilleur profit de ses avantages en assurant un partage équitable.

19. **M. Cunnane** (Union européenne) dit que le renforcement de la libéralisation des échanges et des investissements et la promotion d'un système commercial multilatéral réglementé et transparent comptent parmi les objectifs essentiels à atteindre pour parvenir au développement durable, étant entendu que le développement économique et social et la protection de l'environnement sont interdépendants. L'Union européenne fait de l'intégration des pays en développement dans le système commercial mondial une priorité de ses politiques de développement et accorde à cet effet un accès préférentiel à ses marchés à tous les pays en développement pour la quasi-totalité de leurs produits d'exportation.

20. S'agissant des pays les moins avancés, 99 % de leurs exportations bénéficient déjà d'un accès préférentiel à l'Union européenne. Celle-ci réserve aux pays les moins avancés qui ne font pas partie du Groupe ACP le même traitement qu'à ses partenaires au titre de la Convention de Lomé. Les règles d'origine ont été simplifiées pour faciliter le cumul. Entre 2000 et 2005, l'Union européenne adoptera un train de mesures visant à abolir les droits de douane pour pratiquement tous les produits originaires des pays les moins avancés et à revoir les règles d'origine, s'agissant en particulier du cumul. À cet égard, elle engage les pays industrialisés et les pays en développement les plus avancés à ouvrir leurs marchés aux exportations des pays les moins avancés.

21. Offrir un accès préférentiel aux pays les moins avancés n'est pas le seul moyen de les intégrer effectivement dans le système commercial mondial. Il faut aussi que ces pays adoptent des politiques économiques rationnelles, améliorent la gestion de leurs affaires publiques, investissent dans les services sociaux de base, développent leurs infrastructures, s'ouvrent aux échanges et aux investissements et renforcent leur compétitivité. À cet effet, la communauté internationale doit leur apporter son appui sous la forme d'une assistance technique axée sur l'éducation, afin de valoriser les ressources humaines, sur les infrastructures et sur les institutions. L'Union européenne accorde à cet égard une importance particulière à la mise en oeuvre du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, qui a été établi par l'OMC, la CNUCED, le CCI, le PNUD, la Banque mondiale et le FMI. L'assistance technique, notamment aux fins du renforcement des capacités administratives, permettra aux pays en développement et aux pays les moins avancés de mieux supporter le fardeau que constitue la mise en place du système commercial multilatéral. L'aide publique au développement doit demeurer une source essentielle de financement, en particulier pour les pays les plus pauvres.

22. Afin de garantir la durabilité du développement, l'expansion des exportations ne doit pas se faire au détriment des normes sociales et environnementales. L'Union européenne est convaincue de la nécessité de promouvoir la protection de l'environnement et le respect des acquis sociaux en offrant des incitations positives de sorte que les pays ne puissent pas invoquer leurs normes à des fins protectionnistes. Dans le cadre de son système généralisé de préférences, elle a adopté des incitations pour les pays en développement qui respectent les normes internationales en matière de travail et d'environnement.

23. Les pays en développement auraient beaucoup à gagner d'un nouveau processus de libéralisation. Il faudrait entreprendre un nouveau cycle complet de négociations commerciales, une sorte de Cycle du millénaire, au cours duquel on tiendrait compte des intérêts de tous les pays membres de l'OMC, y compris ceux des pays en développement. Tous les pays devraient établir leurs priorités pour cette nouvelle série de négociations. Grâce à une libéralisation importante de leurs régimes d'investissement et de leurs régimes commerciaux, nombre de pays en développement ont pu accroître considérablement leurs exportations. Cette libéralisation s'est accompagnée de réformes politiques, monétaires et budgétaires et de l'adoption de mesures propices au secteur privé.

24. L'Union européenne estime que la crédibilité du système commercial multilatéral repose sur la mise en oeuvre de tous les engagements contractés au titre des accords du Cycle d'Uruguay et est disposée à prêter une assistance technique aux pays en développement qui ont des difficultés à honorer leurs engagements. Alors que la crise financière a des répercussions de plus en plus lourdes sur les marchés financiers mais aussi sur les échanges internationaux et sur les investissements, il ne faudrait pas céder à la tentation de chacun pour soi et du protectionnisme. Le multilatéralisme doit être l'un des moyens de lutter contre les effets de la crise.

25. Au cours du premier semestre de 1998, les échanges commerciaux entre l'Union européenne et la plupart des pays en crise ont connu une évolution spectaculaire : les importations de produits originaires de ces pays ont augmenté en moyenne de 20 % tandis que les exportations vers ces pays ont chuté de plus de 30 %. Bien que les États membres de l'Union européenne aient assumé l'essentiel des prêts bancaires commerciaux et aient offert une aide financière considérable aux pays en crise par le biais du FMI, ils demeurent convaincus que seuls l'expansion des échanges commerciaux, l'adoption de mesures radicales contre le protectionnisme et le renforcement du système multilatéral permettront de sortir de la crise.

26. L'Union européenne engage de nouveau tous les pays, y compris ceux en développement, à définir leurs priorités aux fins du lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales qui sera l'occasion de renforcer la libéralisation des échanges et le système commercial multilatéral.

27. **M. Cordeiro** (Brésil), parlant au nom des États membres et associés du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay, Chili et Bolivie), dit que si la crise économique qui touche aujourd'hui pratiquement tous les pays a été provoquée et aggravée par les marchés financiers internationaux, elle a eu immédiatement des effets négatifs sur le commerce des biens et des services. Les pays qui représentaient 40 % de la production mondiale ont connu une forte baisse de leur activité économique. Face aux perspectives de récession, sont réapparues des tentations protectionnistes qui menacent la stabilité du système commercial international. Or, les pays du Mercosur sont convaincus que seuls la mise en oeuvre des accords du Cycle d'Uruguay, le respect des échéanciers fixés et le renforcement du processus de libéralisation du commerce de produits d'exportation des pays en développement permettront de surmonter la crise.

28. Il faudrait, au cours des prochaines négociations commerciales, s'intéresser à la question de la libéralisation progressive du commerce des biens et des services en veillant à ce que tous les pays puissent tirer profit du système commercial multilatéral. En fait, la crise offre l'occasion de renforcer la libéralisation des échanges et d'abolir les divers obstacles qui continuent d'empêcher les pays en développement d'accroître leurs exportations, notamment les droits de douane trop élevés, les quotas, les barrières d'ordre technique et sanitaire, les mesures unilatérales et de sauvegarde ainsi que l'application de droits compensatoires et antidumping. Sous prétexte de protéger l'environnement et de promouvoir les droits des travailleurs, on impose toutes sortes de restrictions aux échanges qui sont incompatibles avec les règles du système international. Les pays du Mercosur s'interrogent sur la viabilité des efforts de libéralisation commerciale des pays en développement si les forces du protectionnisme continuent de se déchaîner sur les marchés des pays industrialisés. Si les négociations ont considérablement avancé sur des sujets tels que le commerce des services, les investissements et la propriété intellectuelle, il n'en est pas de même dans les domaines qui présentent un intérêt particulier pour les exportations des pays en développement, comme les textiles et le commerce des produits agricoles. Il existe dans ce dernier secteur un vaste système de mesures protectionnistes. Ainsi, d'après l'OCDE, les subventions agricoles atteignent 280 milliards de dollars dans les pays industrialisés.

29. Les pays membres et associés du Mercosur sont prêts à faire face à la concurrence sur le marché agricole mondial si les engagements pris lors du Cycle d'Uruguay sont intégralement respectés. À cet égard, il importe que l'OMC accorde la priorité, dans son programme de négociations, à la question de l'accès aux marchés et à la réduction des subventions et des mesures d'appui interne.

30. Les pays en développement, et en particulier ceux du Mercosur, continuent d'oeuvrer pour la libéralisation du commerce international. Le Mercosur représente actuellement le quatrième groupe économique le plus important du monde, avec un marché de plus de 200 millions de consommateurs et un PIB de 1,2 milliard de dollars. Les programmes de privatisation mis en place ont permis d'attirer les investissements, qui devraient atteindre, en 1998, près de 30 milliards de dollars. Les programmes de libéralisation des échanges ont permis de réduire les droits de douane et d'éliminer les quotas. Les pays du Mercosur sont favorables à un régionalisme ouvert, ce qui signifie qu'ils ne s'opposent pas aux échanges avec les autres marchés, mais encouragent les mécanismes de la mondialisation. Ainsi, le commerce intrarégional a augmenté de 350 % entre 1990 et 1997, pour atteindre 20 milliards de dollars. Les quatre pays membres du Mercosur ont conclu un accord de libre-échange avec la Bolivie et le Chili. Des négociations sont en cours avec les pays du Groupe andin en vue de conclure un accord de libre-échange qui s'appliquerait pratiquement à tous les pays d'Amérique du Sud, soit un marché de 300 millions de consommateurs. Le Mercosur a également entamé des négociations avec le Mexique, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Inde et la CEI et a conclu un accord de coopération économique et commerciale avec l'Union européenne.

31. Enfin, le représentant brésilien souhaite rappeler qu'au huitième Sommet de la Conférence ibéro-américaine, le Président du Brésil, Fernando Henrique Cardoso, s'est déclaré favorable à la création d'un impôt sur les transactions internationales de capitaux à court terme, qui permettrait d'alimenter un fonds international de stabilisation en cas de crise financière. Ce fonds servirait également à financer des projets afin de lutter contre la pauvreté.

32. **M. Chowdhury** (Bangladesh) dit que le système commercial multilatéral mis en place ces 50 dernières années a favorisé la croissance, l'emploi et la stabilité en contribuant à la libéralisation et à l'expansion du commerce et en instituant le cadre nécessaire pour la conduite des relations commerciales internationales. Toutefois, le bilan demeure mitigé pour les pays qui connaissent des problèmes structurels chroniques. On ne saurait donc trop insister sur l'importance d'un système commercial multilatéral ouvert, réglemen-

té, équitable, non discriminatoire, prévisible et transparent. Il ressort des statistiques sur le commerce que les échanges internationaux ne cessent de se développer mais que certains pays, en particulier les moins avancés, sont marginalisés car ils ne parviennent pas à tirer le moindre profit des perspectives qu'offrent la mondialisation et la libéralisation.

33. Comme le montre le rapport sur le commerce et le développement de 1998, l'instabilité des flux financiers internationaux et les perspectives de développement des pays en développement sont étroitement liées. Il importe au plus haut point d'adopter des mesures concertées pour contrer les effets de la crise financière sur le système commercial international. De même, prévenir l'adoption de mesures protectionnistes et continuer de stimuler les échanges mondiaux sont essentiels pour surmonter la crise. Il faut parvenir à une plus grande cohérence entre les objectifs de développement convenus lors des grandes conférences internationales et le fonctionnement du système financier et commercial international. Les organismes des Nations Unies, l'OMC et les institutions de Bretton Woods doivent coopérer étroitement dans ce domaine.

34. Le système généralisé de préférences demeure un instrument privilégié pour élargir l'accès des pays en développement aux marchés des autres pays. Toutefois, les pays industrialisés devraient continuer d'améliorer leurs systèmes afin d'intégrer les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, dans le système commercial international. Il faudrait étudier les moyens de mieux tirer parti des possibilités offertes par ces systèmes notamment en supprimant les dates butoirs qu'ils imposent aux pays les moins avancés.

35. On ne saurait trop insister sur la nécessité de poursuivre la libéralisation des échanges. L'élimination des politiques qui faussent les échanges, des pratiques protectionnistes et des barrières non tarifaires (normes écologiques, techniques, phytosanitaires ou normes du travail) demeure un impératif car les pays les moins avancés rencontrent souvent des problèmes pour commercialiser leurs produits sur les marchés industrialisés. Il importe également d'appuyer les efforts de diversification des pays les moins avancés et de renforcer leur capacité d'offre car la part des produits de base dans les échanges internationaux ne cesse de diminuer de même que leur prix. La communauté internationale doit s'employer à renforcer la capacité d'offre de biens et de services exportables des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, notamment en leur prêtant une plus grande assistance technique.

36. Il importe que tous les États membres de l'OMC appliquent toutes les dispositions de l'Acte final reprenant

les résultats des négociations du Cycle d'Uruguay, en tenant compte des intérêts particuliers des pays en développement, ainsi que les dispositions spéciales des accords commerciaux multilatéraux relatives au traitement préférentiel spécial pour les pays les moins avancés. Le représentant du Bangladesh est convaincu que la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sera l'occasion pour la communauté internationale de réfléchir sur les impératifs de développement à l'aube du XXI^e siècle.

37. **Mme Linde** (États-Unis), abordant le thème du commerce et du développement, dit que son pays est favorable à ce que la CNUCED soit la principale instance des Nations Unies chargée d'examiner le développement et les autres domaines apparentés (commerce, développement durable) dans leur globalité. La CNUCED devrait aider les pays en développement à mieux cerner les diverses politiques commerciales et les choix qui s'offrent à eux, notamment les droits et les obligations que leur confèrent les règles de l'OMC, y compris les mesures spéciales adoptées à leur intention dans le cadre des négociations d'Uruguay. La CNUCED, le PNUD et les Instituts de finance internationale (IFI) sont les mieux à même d'accompagner les pays en développement qui souhaitent adhérer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et satisfaire à ses critères.

38. Concernant le point 93 e) sur la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, les États-Unis ont la satisfaction de noter que le rapport de 1998 de la CNUCED sur les PMA souligne que la mise en place d'un processus décisionnel participatif peut contribuer pour beaucoup à la réussite du développement économique. Il met également l'accent sur l'importance que revêtent la préservation de l'environnement et la solidarité entre pays dans un monde qui se caractérise par une interdépendance croissante.

39. Les États-Unis ont toujours affirmé que l'ouverture des marchés intérieurs et du système commercial international stimulait davantage la croissance économique que le protectionnisme commercial et l'isolationnisme. C'est pourquoi ils s'efforcent de libéraliser le commerce et l'investissement dans le monde et d'aider les PMA à exploiter les nouveaux débouchés ainsi créés. Si les PMA ont du mal à tirer parti des possibilités nouvelles, ce n'est pas tant du fait des barrières commerciales qu'on leur impose ou de la lenteur de leur accession à l'OMC que des politiques nationales réprimant la concurrence et décourageant l'investissement.

40. Dans ce contexte, les États-Unis se félicitent des initiatives prises par les organisations internationales comme la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés,

qui a adopté un Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce qui permettra de coordonner l'action menée par les six organismes intéressés (l'OMC, la CNUCED, le FMI, la Banque mondiale, le PNUD et le Centre du commerce international) pour aider les pays en développement à s'insérer dans le système commercial international.

41. Enfin, concernant l'Afrique, les États-Unis, qui attachent une grande importance au devenir de cette région, se félicitent de ce que la CNUCED lui consacre un important volet de ses travaux. Dans le cadre du Partenariat pour la croissance et les perspectives économiques lancé par l'Administration Clinton, ils s'efforcent d'aider les pays africains décidés à prendre leur destin en main par une meilleure gestion des affaires publiques et une libéralisation de leur économie à accéder plus largement au marché international, étant entendu que dans ce monde rendu interdépendant par la mondialisation, aucun pays ne pourra être réellement prospère tant qu'il restera des laissés-pour-compte.

42. **M. Dausa** (Cuba) tient à s'associer à la déclaration que la délégation de l'Indonésie a faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il dit que l'examen du thème du commerce et du développement revêt une importance particulière à la lumière des événements récents survenus dans le monde, et en particulier de la crise financière internationale qui a mis en évidence les liens existant entre tous les domaines de la vie économique, et plus particulièrement entre la finance, le commerce et l'investissement.

43. Dans ce nouveau contexte, les travaux de la CNUCED en tant qu'organe chargé spécialement de l'examen global des questions relatives au commerce, à la finance, à la technologie et à l'investissement dans la perspective du développement sont plus indispensables que jamais. La délégation cubaine tient à féliciter la CNUCED pour le dynamisme et la rigueur intellectuelle avec lesquels elle a appréhendé ces nouvelles réalités, acquérant ainsi une place de choix au sein du débat économique international, d'autant plus qu'elle a cessé de calquer ses travaux sur ceux de l'OMC. En effet, les pays en développement ont besoin d'une organisation compétente, capable de faire surgir des idées novatrices dans des domaines cruciaux pour leur avenir, comme la finance internationale et l'investissement, et, si besoin est, de favoriser la négociation et de forger des consensus.

44. Le Débat de haut niveau du Conseil économique et social consacré à l'accès aux marchés, ainsi que la réunion que le Conseil a tenue avec les institutions de Bretton Woods, ont constitué des étapes importantes pour l'action que l'ONU est appelée à mener afin d'enrichir la réflexion dans les sphères économique, commerciale et financière. Cette dynamique doit se poursuivre, en particulier à l'occasion de

la session extraordinaire de l'Assemblée générale que le Groupe des 77 et la Chine proposent dans leur projet de résolution sur le thème de la mondialisation, et de la Conférence internationale sur le financement du développement.

45. Un certain nombre de considérations devraient présider aux débats de la Deuxième Commission. Premièrement, au moment d'examiner les conditions d'accès aux marchés léguées par le Cycle d'Uruguay, il faudra tenir compte du processus de mondialisation de l'économie mondiale, dont les prétendus avantages sont surtout exploités par les pays développés, alors que les pays en développement se retrouvent, au contraire, vulnérabilisés par des facteurs externes échappant à leur contrôle. Par ailleurs, outre les difficultés et incertitudes nouvelles liées à la mondialisation, de graves problèmes demeurent sans solution dans les relations internationales, comme la dette extérieure, l'inégalité croissante des termes de l'échange, les écarts technologiques et l'érosion continue des prix des produits de base qui ne cessent de compliquer la situation des pays en développement. Il faudra aussi tenir compte du fait que la mondialisation et certaines de ses composantes fondamentales comme la libéralisation du commerce et la libre concurrence, n'entraînent pas nécessairement l'accélération de la croissance et l'essor économique des pays en développement. Enfin, paradoxalement, alors même que les grandes puissances encouragent les pays en développement à intensifier leurs efforts en faveur de la libéralisation commerciale, ces derniers se heurtent à de plus en plus d'obstacles lorsqu'ils veulent exporter : mesures antidumping, sauvegardes, contingents, normes écologiques et du travail qui contreviennent aux règles fixées par le GATT et le système commercial multilatéral, sans compter les sanctions unilatérales.

46. Ainsi, ces dernières années, les États-Unis ont approuvé plus de 40 lois et décrets imposant des sanctions économiques unilatérales contre 75 nations qui représentent les deux tiers environ de la population mondiale. La loi Helms-Burton, largement dénoncée par la communauté internationale, constitue un déplorable exemple de violation des règles de l'OMC et des principes de la liberté du commerce et de la navigation. Fort heureusement, malgré la situation extrêmement complexe que cette loi impose à Cuba, le pays a su accroître son commerce extérieur à un taux annuel de 15,6% de 1993 à 1997; les entreprises cubaines ont traité avec 146 pays en 1997; plus de 600 firmes étrangères sont représentées dans le pays et trois zones franches y ont été ouvertes, sans compter les accords d'association économique signés avec le capital étranger et les accords bilatéraux de protection et de promotion de l'investissement. Cuba a également participé au processus d'intégration en Amérique latine et dans les Caraïbes, en s'affiliant au Système économique latino-

américain (SELA) et à l'Association des États des Caraïbes, et a obtenu le statut d'observateur auprès du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) associés à la Convention de Lomé. Ainsi, Cuba s'efforce de participer au processus d'intégration de l'économie mondiale, où les échanges ont un rôle crucial à jouer, malgré les obstacles placés sur sa route. Et on rappellera à ce titre qu'aucun droit moral ou juridique ne peut être revendiqué par ceux qui privent des États souverains de leur droit au commerce.

47. **M. Tchoukov** (Fédération de Russie) note que, au cours des quatre mois qui se sont écoulés depuis la session de fond du Conseil économique et social, la situation du commerce mondial s'est malheureusement détériorée. La récente crise financière a entraîné une contraction de la demande intérieure et limité considérablement les possibilités d'accès aux prêts commerciaux. Venant s'ajouter à l'érosion des cours des produits de base, ces tendances ont eu des répercussions négatives sur les échanges commerciaux. S'agissant de la Fédération de Russie, le volume du commerce extérieur a chuté de 7 % au cours des huit derniers mois par rapport à la période correspondante de l'année précédente et les échanges avec les pays autres que les États membres de la CEI ont particulièrement souffert. Cette tendance est dangereuse car, en période de crise financière, le commerce extérieur constitue une source de revenu indispensable pour surmonter les difficultés rencontrées. Si elle n'est pas enrayerée, la crise risque de devenir chronique et le tribut à payer sera plus lourd non seulement pour les pays qui sont directement touchés mais pour l'ensemble de la communauté internationale. Il est donc plus que jamais nécessaire d'adopter des mesures concertées pour assurer aux pays qui se trouvent dans une situation critique des conditions d'accès plus faciles aux marchés ainsi qu'aux ressources financières.

48. À cet égard, la Fédération de Russie partage les inquiétudes exprimées dans le rapport de la CNUCED sur le commerce et le développement pour 1998 quant à la menace d'une recrudescence du protectionnisme et souscrit à ces conclusions en ce qui concerne la nécessité de renforcer la surveillance internationale sur l'utilisation de pratiques commerciales discriminatoires, notamment les mesures antidumping, et d'accorder un traitement préférentiel aux pays qui ont été frappés par la crise.

49. Le représentant de la Fédération de Russie tient à attirer l'attention de la Commission sur un autre problème qui est extrêmement important pour de nombreux pays – dont le sien –, celui de l'admission à l'OMC. Alors que dans toutes les principales instances qui ont pour vocation de favoriser l'expansion du commerce mondial on fait constamment allusion à l'importance du principe de l'universalité, 32 pays

comptant une population de plus de 1,5 milliard d'habitants sont bloqués dans des négociations qui durent depuis de nombreuses années pour leur candidature à l'OMC et ne bénéficient pas des garanties prévues par les réglementations internationales pour l'accès aux marchés. De l'avis de la Fédération de Russie, la raison de cette impasse réside principalement dans le fait que les puissances commerciales dominantes cherchent à imposer des obligations excessives aux pays candidats. Elle partage à cet égard l'opinion exprimée dans le rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 52/182 de l'Assemblée générale, et selon laquelle il convient d'appliquer à ces pays un traitement différencié qui tient compte de leur niveau de développement et de la compétitivité des différents secteurs de leur économie. Au demeurant, les accords de l'OMC prévoient en règle générale une période de transition pour permettre aux pays de se conformer progressivement à toutes les obligations qui leur sont imposées.

50. Par ailleurs, la Russie et les autres pays qui négocient leur admission à l'OMC comptent que le prochain cycle de négociations commerciales multilatérales sera ouvert à la participation de tous les États intéressés, quels que soient les progrès enregistrés dans les consultations concernant leur admission. Cela leur donnera la possibilité d'adapter leur économie et leurs pratiques commerciales pour les mettre en harmonie avec les normes et les obligations qui seront négociées.

51. La délégation de la Fédération de Russie estime que la contribution apportée par la CNUCED pour ce qui est d'encourager l'intégration des pays en développement et des pays en transition dans le système commercial international est appréciable mais que, dans le cas de ces derniers, elle est loin d'avoir épuisé les possibilités.

52. **M. Jayanama** (Thaïlande), prenant la parole au nom des pays de l'ANASE, dit que selon les conclusions de *La situation économique et sociale dans le monde, 1998*, la libéralisation du commerce et des services a contribué à l'accélération de la croissance, tant pour les pays développés que pour les pays en développement. Les pays de l'ANASE, qui ont bénéficié de cette embellie économique, réaffirment leur volonté d'oeuvrer en faveur d'un système commercial multilatéral équitable et ouvert en étroite collaboration avec les autres membres de l'OMC. Dans ce contexte, l'OMC devrait s'efforcer en priorité de faire respecter les engagements pris lors du Cycle d'Uruguay, et s'assurer que tous les pays puissent profiter pleinement de la libéralisation du commerce et en fortifier la dynamique. Elle devrait aussi aider les pays en développement à se préparer aux négociations commerciales et s'assurer une plus grande universalité en leur

accordant le statut de membres en fonction de leur degré de développement.

53. Les pays de l'ANASE se félicitent de la Déclaration que les ministres des PMA ont publiée le 28 septembre 1998, s'agissant en particulier du suivi de la Réunion de haut niveau de l'OMC sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés. Ils reconnaissent le rôle important que jouent les arrangements commerciaux régionaux qui peuvent utilement compléter le système commercial multilatéral, à supposer qu'ils en respectent les règles et maintiennent dans le même temps le principe d'un régionalisme ouvert. L'OMC ayant de nombreux défis à relever à l'aube d'un siècle nouveau, il lui faudra à sa tête un directeur général dynamique, capable de guider l'Organisation dans sa formidable évolution, de respecter l'équilibre délicat entre les intérêts des pays développés et ceux des pays en développement et de militer pour la coopération Nord-Sud et Sud-Sud. Les pays de l'ANASE proposent la candidature du Vice-Premier Ministre et Ministre des finances de la Thaïlande, M. Supachai Panitchapakdi, qui, selon eux, est à la hauteur de cette tâche ambitieuse.

54. Les pays de l'ANASE se félicitent des résultats de la réunion du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED qui a réitéré les effets négatifs que la crise financière a eus sur les prix des produits de base, contribuant pour beaucoup à la réduction des recettes à l'exportation et au ralentissement de la croissance dans plusieurs pays, surtout les pays en développement. La CNUCED devrait continuer à examiner la question du commerce international et les questions monétaires et financières dans le cadre de ses travaux sur l'interdépendance dans la perspective du développement. À ce titre, le Gouvernement thaïlandais doit être remercié pour avoir bien voulu accueillir la dixième session de la Conférence en 2000 malgré ses difficultés économiques actuelles.

55. Concernant la crise financière, l'intervenant dit que les pays de l'ANASE ont pris des mesures diversifiées pour contrer les effets déstabilisateurs des soubresauts financiers sur tout le globe, mais que leur dénominateur commun est de chercher à rétablir la confiance, à stabiliser tant au niveau microéconomique que macroéconomique et à renforcer les bases structurelles et fonctionnelles des économies. Un système de surveillance régional a également été créé pour empêcher que de tels phénomènes se reproduisent. À leur treizième réunion, les ministres de l'économie de l'ANASE ont décidé d'accélérer la baisse des tarifs douaniers pour que le projet de zone de libre-échange se concrétise avant 2003, et ont conclu un accord-cadre portant création d'une zone d'investissement des pays de l'ANASE avant 2010.

56. Certes, la dévaluation est un bon moyen de stimuler les exportations, mais d'autres facteurs sont à prendre en compte comme les prix des importations, les taux d'intérêt et la confiance des investisseurs. Il faut aussi encourager la demande sur les marchés des pays développés, et créer un environnement porteur pour empêcher que la crise ne se propage jusqu'à leurs portes. Il faudrait aussi doter les pays les plus touchés des moyens financiers leur permettant d'importer des produits de première nécessité. Les principaux partenaires commerciaux des pays sinistrés par la crise devraient se mettre d'accord sur des politiques qui dépasseraient les intérêts locaux pour viser à la relance de l'économie mondiale.

57. La vitesse à laquelle la crise s'est étendue dans le monde démontre l'interdépendance des économies et la nécessité d'une solidarité entre pays. En Asie du Sud-Est, cela se traduira par une collaboration plus étroite entre les pays de l'ANASE. À l'échelle mondiale, il faudra revoir l'architecture financière internationale, sans quoi on ne pourra ni trouver de solution durable à la crise, ni garantir au système commercial multilatéral un fonctionnement harmonieux.

58. **M. Yuan** (Chine) dit que la mondialisation et le processus de libéralisation ont des incidences complexes variant d'un pays à l'autre. La fragilité des bases économiques des pays en développement et leurs handicaps vis-à-vis de la concurrence font qu'à court et moyen terme ils bénéficieront très peu de la libéralisation, courant même le risque d'aggraver leur marginalisation. La crise financière asiatique nous met en garde contre les dangers imprévisibles de cette nouvelle donne mondiale et les aléas auxquels s'exposent les pays en développement en faisant l'effort d'ouvrir leurs marchés.

59. Certes, le système commercial multilatéral, dont le but est de promouvoir la mondialisation et la libéralisation, a contribué au règlement des litiges du commerce international et à l'abaissement général des droits de douane. Mais il n'a pas résolu tous les problèmes ni satisfait à tous les intérêts de manière équitable : les pays développés continuent d'entraver les exportations des pays en développement par tout l'éventail des crêtes tarifaires, de la progressivité des droits, des règles d'origine, des normes du travail et des normes écologiques et ils sont lents à appliquer certains des accords commerciaux conclus lors du Cycle d'Uruguay qui comptent beaucoup pour les pays en développement, comme les Accords sur les textiles et les vêtements. Ainsi, les pays développés monopolisant les décisions relatives au système commercial multilatéral, le processus de libéralisation n'a plus grand-chose à voir avec les réalités des pays en développement dont la sécurité économique est menacée.

60. Afin de remédier à cette situation, et faire en sorte que les pays en développement prennent une part active au processus de libéralisation en profitant équitablement des perspectives qu'il offre, plusieurs conditions s'imposent. Premièrement, un effort de reconceptualisation est nécessaire : en effet, qui dit mondialisation ne dit pas uniformisation. Chaque pays doit pouvoir choisir son mode de participation à la mondialisation en fonction de son héritage propre, la libéralisation n'étant pas une fin en soi mais un moyen de promouvoir le développement et d'éliminer la pauvreté. Deuxièmement, pour libéraliser un secteur, il faut agir progressivement et avec prudence, en tenant compte des conditions locales, du niveau de développement, de l'élasticité de l'économie, et en respectant les objectifs des pays concernés. Troisièmement, il faut éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires dans le strict respect des accords du Cycle d'Uruguay afin que les pays en développement aient un plus large accès aux marchés, dont ceux du textile et des vêtements.

61. Concernant la CNUCED, la neuvième session de la Conférence s'était fixé comme objectif de créer un partenariat en faveur de la croissance et du développement afin d'aider les pays en développement à s'intégrer progressivement et efficacement dans le système économique et commercial international. En ce début d'examen à mi-parcours du Document final de la neuvième session, et pour autant que la CNUCED se soit honorablement acquittée de sa tâche, il reste beaucoup à faire. La CNUCED devra en premier faciliter la création d'un système commercial multilatéral «équitable, sûr, non discriminatoire et prévisible» en étroite collaboration avec l'OMC, le FMI et la Banque mondiale. Ensuite, elle devra approfondir son examen des questions macroéconomiques, notamment le suivi du processus de libéralisation financière, afin d'affiner ses directives politiques. Enfin, elle devra offrir aux pays en développement une assistance technique accrue dans des domaines spécialisés prioritaires et les aider à mieux défendre leurs intérêts dans les négociations commerciales multilatérales et à se prémunir contre les risques de la mondialisation.

62. La politique nationale de la Chine a deux mots d'ordre : ouverture et réforme. Elle a consenti d'immenses efforts pour élargir l'accès à son marché en abaissant les droits de douane et en rapprochant ses règles commerciales de celles de l'OMC. Elle est déterminée à prendre une part active au processus de mondialisation et de libéralisation, comme son comportement responsable et respectueux des règles l'a prouvé lors de la crise financière asiatique.

63. La Chine espère donc qu'elle pourra adhérer à l'OMC sans qu'on lui impose des conditions plus rigoureuses qu'aux autres pays en développement, car sans la Chine, dixième

puissance commerciale mondiale, et d'autres pays en développement, l'OMC n'aura pas la représentativité et l'universalité nécessaires pour remplir le mandat qui lui a été confié dans le processus de mondialisation.

64. **M. Crighton** (Australie), prenant la parole au nom du Groupe de Cairns de pays exportateurs de produits agricoles, dit qu'il saisit l'occasion qui lui est donnée de souhaiter la bienvenue à l'Afrique du Sud au sein du Groupe, dont c'est le premier membre africain. Le Groupe de Cairns jouit d'une large représentation géographique et embrasse à la fois le monde développé et le monde en développement, ce qui fait de lui un excellent baromètre des réussites du Cycle d'Uruguay et des bénéfices qu'il a apportés aux membres de l'OMC. Le Groupe est fermement attaché à la création d'un système commercial agricole libéral, sur la base des accords sur l'agriculture, et souhaite que les prochaines négociations sur l'agriculture dans le cadre de l'OMC permettent de procéder aux réformes fondamentales permettant d'aligner le commerce des produits agricoles sur celui des autres produits.

65. Dans ce contexte, quel bilan dresser des résultats du Cycle d'Uruguay? Beaucoup de pays du Groupe s'inquiètent de ce qu'une libéralisation encore plus radicale soit nécessaire pour éliminer les distorsions et les restrictions qui frappent encore le commerce des produits agricoles. Or, à une époque où de nombreux pays en développement sont soumis à de fortes pressions tant sur le plan externe qu'interne, cette constatation est préoccupante, surtout si l'on est convaincu que l'OMC et ses règles sont indispensables pour le bon fonctionnement et la stabilité du système commercial multilatéral. Les pays développés qui ont bénéficié de ce système doivent s'assurer en particulier que les intérêts des pays en développement seront pris en compte lors de la prochaine série de négociations agricoles afin que ces pays ne se détournent pas du système mis en place par l'OMC.

66. À cet égard, il est impératif que les pays développés continuent d'ouvrir leurs marchés aux pays en développement pour les aider à tirer profit de leur avantage comparatif dans le secteur agricole dans le cadre de leur processus d'ajustement. Préoccupés par l'impact de la crise financière asiatique, les ministres du Groupe de Cairns ont affirmé que le maintien de l'ouverture des marchés mondiaux faciliterait la reprise rapide des pays touchés. Ils ont également jugé important que ce soit l'avantage comparatif, et non l'ampleur des ressources de l'État, qui serve de critère au moment d'élargir l'accès aux marchés et de restructurer le commerce agricole.

67. Les négociations agricoles du Cycle d'Uruguay ont montré la solidité du système commercial international et le respect dans lequel il était tenu, mais il n'en reste pas moins

que si les besoins de tous les membres ne sont pas pris en compte, cette belle architecture risque de se craqueler. Le Groupe de Cairns a donc énuméré tous les éléments à prendre en compte lors des prochaines négociations. Premièrement, il préconise l'interdiction totale des subventions à l'exportation et le contrôle des crédits à l'exportation agricole. Ensuite, il souhaite que les produits agricoles jouissent des mêmes conditions d'accès aux marchés que les autres produits : il faudra à terme éliminer les crêtes tarifaires et la progressivité des droits, réduire les droits de douane, abolir les barrières non tarifaires, augmenter sensiblement les contingents tarifaires.

68. En effet, le niveau général de soutien dont bénéficie l'agriculture dans la plupart des pays reste très supérieur à celui que reçoivent les autres secteurs. Les négociations de 1999 doivent donc remédier à cette situation en n'autorisant plus que les modalités d'appui qui ne créent pas de distortions, et toutes les formes d'aides au revenu agricole ne créant pas de disparités au niveau de la production et du commerce.

69. En revanche, le principe du traitement spécial ou du traitement différentiel au profit des pays en développement, y compris les pays les moins avancés et les petits États, doit rester à l'ordre du jour des négociations, et les besoins de ces pays, notamment en matière d'assistance technique, doivent toujours être pris en compte.

70. En effet, le système de commerce international doit bénéficier à tous, et les subventions pénalisent tout autant les consommateurs et les contribuables des pays qui subventionnent leur agriculture que les producteurs et les exportateurs soucieux d'efficacité. La libéralisation totale du commerce agricole apportera de nombreux avantages en matière de croissance économique, de prospérité, de sécurité alimentaire et de développement durable.

71. Le Groupe de Cairns fera donc tout son possible pour que les négociations agricoles de l'OMC se déroulent sans délai et prouvent que le système commercial international sert les intérêts de tous.

72. **M. Ndiomu** (Nigéria) fait observer que, si la mondialisation de l'économie résultant de la libéralisation des échanges a ouvert des perspectives considérables sur le plan de l'expansion des courants commerciaux et financiers, elle a également eu pour effet de marginaliser davantage les pays qui n'ont pas les capacités nécessaires pour accroître leurs exportations ou attirer les investissements. Dans le cas de l'Afrique, la mondialisation a pénalisé les exportations qui reposent entièrement sur des produits primaires et les progrès enregistrés dans la diversification des exportations industrielles ont été insignifiants, voire inexistantes. Selon des projec-

tions, les gains financiers que les pays non membres de l'OCDE devraient retirer du cycle de négociations commerciales multilatérales d'Uruguay seraient de l'ordre de 30 à 90 milliards de dollars en 2002, alors que l'Afrique devrait perdre 1,2 milliard de dollars chaque année d'ici à 2002.

73. Pour intégrer l'Afrique, et plus généralement les pays en développement, dans l'économie mondiale et inverser le processus de marginalisation, il faut d'abord et avant tout assurer une intégration économique et industrielle sur le plan interne. C'est la raison pour laquelle de nombreux pays en développement – dont le Nigéria – ont adopté des programmes de réforme qui ont pour but de libéraliser les échanges en procédant à des aménagements de structures, et d'assurer ainsi à leurs exportations un meilleur accès aux marchés. Vingt-deux pays d'Afrique ont conclu avec le FMI des accords à cette fin.

74. Selon les chiffres publiés dans le rapport du FMI pour 1997, l'Afrique a enregistré des résultats positifs sur le plan de la croissance, de la lutte contre l'inflation et de la réduction des déficits. Ces résultats encourageants masquaient néanmoins d'autres points faibles. Les taux d'épargne restaient largement insuffisants, le secteur manufacturier enregistrait une stagnation, les problèmes d'infrastructure et les blocages du côté de l'offre freinaient la croissance et les exportations. Cette situation était aggravée par les difficultés d'endettement des pays en développement. Dans la plupart de ces pays, et particulièrement en Afrique, l'expansion du commerce est entravée par l'exiguïté des marchés, le coût élevé des transports et le manque de voies de communication. Ainsi, malgré les efforts entrepris par les pays africains pour mettre en oeuvre des réformes, leur part du marché mondial ne représente que 2 % du volume total des échanges.

75. Le Nigéria rend hommage aux efforts déployés par la CNUCED en vue de renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine du commerce, à l'échelon régional et national. Il est encourageant de noter qu'elle intervient, au niveau régional, pour faire appliquer les décisions relatives à l'élimination des obstacles non tarifaires au commerce dans le cadre du marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. Néanmoins, les initiatives prises par la CNUCED, l'OMC, la Banque mondiale et le FMI ne pourront sans doute pas, à elles seules, inverser la tendance au ralentissement des exportations et de la croissance économique des pays en développement si elles ne sont pas complétées par une forte augmentation de l'aide publique au développement apportée par les pays membres de l'OCDE, qui doivent atteindre l'objectif convenu de 0,7 % de leur PNB, et par une action concertée tendant à annuler une fraction importante de la dette des pays en développement. Tout en continuant à soutenir la libéralisation du

commerce tant dans les pays développés que dans les pays en développement, il faudrait s'attacher à réduire sensiblement tous les droits de douane qui frappent les pays en développement et à renforcer la surveillance multilatérale sur le respect de toutes les obligations et de toutes les règles du commerce international.

76. En conclusion, le représentant du Nigéria dit que la CNUCED devrait donner une plus grande dimension régionale à ses travaux portant sur la mondialisation et les stratégies de développement. Pour favoriser l'expansion du commerce dans les pays en développement, il faudrait mettre l'accent sur le renforcement des capacités et l'amélioration des possibilités d'accès aux marchés. Enfin, la CNUCED devrait travailler en collaboration avec l'OMC pour assurer la mise en oeuvre de dispositions spéciales et différenciées en faveur des pays en développement, comme le prévoient les Accords d'Uruguay.

77. **Mme Yoo** (République de Corée) rappelle que sa délégation souscrit entièrement aux recommandations figurant dans le communiqué ministériel adopté à l'issue des délibérations de la session de fond du Conseil économique et social. À son avis, le communiqué analyse bien les perspectives concernant les questions commerciales multilatérales dans le contexte du développement.

78. S'agissant des futures négociations sur la question de la libéralisation des échanges, la représentante de la République de Corée réitère la position de son gouvernement, à savoir que les réalités économiques actuelles justifient une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales couvrant un champ beaucoup plus vaste que l'ordre du jour «intrinsèque». Cela permettrait de mieux concilier les intérêts de tous les pays participants. Il est essentiel de tenir dûment compte des préoccupations des pays en développement afin d'assurer leur pleine intégration dans le système commercial multilatéral. En particulier, la marginalisation des pays les moins avancés doit retenir d'urgence l'attention de la communauté internationale. À ce propos, la République de Corée tient à souligner la nécessité d'assurer la mise en oeuvre intégrale du Plan d'action de l'OMC en faveur des pays les moins avancés. Pour sa part, elle entend accorder un accès préférentiel à divers produits importants que les PMA sont susceptibles d'exporter, en les exonérant de droits de douane, conformément aux engagements qu'elle avait souscrits. D'autre part, agissant en collaboration avec le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, elle accueillera à Séoul, en décembre 1998, un forum sur la coopération entre l'Asie et l'Afrique en matière de promotion des exportations, qui aura pour objet d'encourager le renforcement des capacités dans les pays d'Afrique pour les aider à développer et à diversifier leurs exportations.

79. La CNUCED a un rôle important à jouer en facilitant l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral, son action devant compléter celle menée par l'OMC. Les difficultés actuelles de l'économie mondiale, causées par la crise financière asiatique, créent une nouvelle incitation pour la communauté internationale à réaffirmer sa confiance dans le système commercial multilatéral. Il est absolument essentiel de lutter contre toute tentation au protectionnisme et de continuer à veiller à l'ouverture des marchés.

80. **Mme Arystanbekova** (Kazakhstan), centrante sur la question du développement des systèmes de transport dans la région de l'Asie centrale, rend hommage aux efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour appliquer les dispositions de la résolution 51/168 de l'Assemblée générale, intitulée «Situation en matière de transit dans les États sans littoral d'Asie centrale et des pays de transit qui sont leurs voisins» et remercie le secrétariat de la CNUCED pour son rapport détaillé sur le sujet (A/53/331). Comme il est indiqué dans ce rapport, la nouvelle structure commerciale en Asie centrale est caractérisée par un changement dans la répartition géographique du commerce extérieur et dans la structure de la production et, par voie de conséquence, des marchés situés en dehors de la CEI deviennent d'importantes destinations pour les exportations des pays d'Asie centrale. Toutefois, le commerce à destination de l'Asie centrale et à travers cette sous-région est entravé par les coûts excessivement élevés des transports qui, dans certains cas, représentent jusqu'à 60 % de la valeur des importations. L'Asie centrale et ses partenaires commerciaux ont donc tout intérêt à améliorer l'efficacité des principaux itinéraires qui non seulement relient l'Asie centrale au reste du monde mais aussi facilitent le transport entre l'Asie et l'Europe.

81. Du fait de sa situation géographique, le Kazakhstan se heurte à un problème aigu, celui de l'accès aux axes de transport internationaux. Ce pays dispose de ressources naturelles abondantes et de vastes réserves d'hydrocarbures, mais l'éloignement des marchés internationaux fait obstacle à leur exploitation. Le développement de l'infrastructure de transport et de communication a donc été inclus parmi les priorités dans la stratégie nationale de développement pour la période allant jusqu'à 2030. Les grandes orientations définies dans le cadre de cette stratégie sont les suivantes : création d'un système rationnel de transport et son intégration dans le réseau mondial en assurant un accès à la mer, modernisation des voies ferrées, des routes, des ports et des aéroports existants, et amélioration du système de gestion de l'infrastructure.

82. Un programme spécial visant à développer le réseau routier national et les grands axes internationaux qui traversent le Kazakhstan a été mis en place. À l'échelon international, une deuxième conférence internationale (TRANSEURASIA-98) a été organisée à Almaty en vue de développer l'infrastructure de transport dans la région de l'Asie centrale. Le Kazakhstan attache également une importance prioritaire à la coopération avec l'Organisation des Nations Unies et les organismes apparentés. Les travaux consacrés par la CNUCED à l'élaboration d'un programme visant à améliorer l'efficacité du transit dans les États d'Asie centrale contribueront à promouvoir l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale. Par ailleurs, le Kazakhstan place de grands espoirs dans le Programme spécial pour l'économie des pays d'Asie centrale, élaboré par la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, et qui a notamment pour objectif de développer l'infrastructure de transport et d'intensifier la coopération régionale en créant des voies de communication pour l'accès des hydrocarbures aux marchés internationaux. Enfin, il convient de mentionner le rôle important joué par l'Organisation de coopération économique (ECO), qui a adopté le Programme d'action pour la Décennie des transports et des communications dans la région de l'ECO, ainsi que la Déclaration et l'Accord-cadre d'Almaty sur les expéditions en transit, élaboré avec l'assistance technique de la CNUCED et du PNUD.

83. Les résolutions 49/102 et 51/168 de l'Assemblée générale ont posé les premiers jalons dans le lancement d'un processus visant à modéliser l'infrastructure des transports en Asie centrale et ont ainsi contribué à créer les conditions qui permettront de garantir l'accès des biens et des services produits par les États de cette région aux marchés internationaux. Comme il est vital de continuer à renforcer la coopération entre les pays de la région et les organismes des Nations Unies, la délégation du Kazakhstan a l'intention de soumettre prochainement à l'examen de la Deuxième Commission un projet de résolution révisé sur la question.

84. **M. Gerus** (Biélorus) dit qu'à l'heure actuelle, l'existence de conditions favorables au commerce international constitue un des facteurs clefs du développement et de la croissance économique. Dès lors, la création d'un système commercial multilatéral ouvert, transparent et prévisible, reflétant les intérêts de tous les États et contribuant à un développement équilibré de l'économie mondiale, revêt une importance particulière. Les efforts concertés déployés par de nombreux pays dans le cadre de l'OMC ont donné des résultats encourageants mais le système commercial multilatéral est loin d'être parfait. Les travaux menés par les gouvernements et les organisations internationales compétentes

doivent donc se poursuivre. Par exemple, il est regrettable de constater que la pratique qui consiste à imposer des mesures protectionnistes et discriminatoires à l'encontre des produits exportés par des pays en développement et des pays à économie en transition et à invoquer des normes écologiques et phytosanitaires à des fins protectionnistes n'a pas disparu à l'heure actuelle. Le recours par de nombreux pays industrialisés et par certains pays en développement à des sanctions antidumping est un autre sujet de préoccupation, d'autant plus qu'elles frappent le plus souvent des produits chimiques, textiles ou agricoles qui représentent une fraction importante des exportations des pays en développement et des pays en transition.

85. La délégation biélorussienne est convaincue que l'intégration complète des pays en développement et des pays en transition dans l'économie mondiale passe par leur intégration dans le système commercial multilatéral et par leur admission à l'OMC. À l'heure actuelle, plus de 30 pays mènent des consultations à ce sujet, y compris le Biélorus. Comme il s'agit d'un processus long et difficile, ils doivent pouvoir compter sur l'appui des États membres de l'OMC et des organisations internationales compétentes, notamment la CNUCED. Il est important de faciliter l'admission d'un nombre maximum de pays avant le lancement de la prochaine série de négociations commerciales multilatérales car, après l'adoption de nouveaux accords, les conditions d'accès à l'OMC seront encore plus difficiles.

86. Cela étant, il est évident que les efforts déployés par les gouvernements des pays en développement et des pays en transition, mais aussi par les organisations internationales compétentes, ne seront pas suffisants pour créer un système commercial multilatéral ouvert et universel sur des bases équitables. La participation des pays industrialisés est indispensable et doit se matérialiser par des gestes concrets. Le Biélorus considère à cet égard que l'attitude de certains États qui cherchent à imposer aux pays nouvellement admis à l'OMC des obligations plus rigoureuses que celles qui sont prévues par les accords commerciaux multilatéraux en vigueur est inacceptable.

87. Le Biélorus est satisfait des résultats de la deuxième réunion du Groupe de travail sur l'admission de la République du Biélorus à l'OMC qui s'est tenue à Genève le 28 avril 1998, même s'il reste encore des difficultés à surmonter sur les modalités d'accès aux marchés pour les services, ce secteur d'activité étant encore insuffisamment développé dans la République. Il espère à cet égard que les accords qui ont déjà été conclus dans ce domaine avec la CNUCED seront rapidement appliqués.

88. **M. Kamal** (Pakistan) associe sa délégation à l'intervention du représentant de l'Indonésie qui a pris la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il dit qu'on ne saurait trop insister sur l'importance du commerce pour la promotion de la croissance économique et du développement. Malheureusement, les fruits de la libéralisation du commerce ont été inégalement partagés. Les bénéfices que l'on comptait retirer des accords d'Uruguay ne se sont pas matérialisés pour la plupart des pays en développement et ils n'ont guère créé de débouchés pour les produits sur lesquels l'Afrique pouvait faire valoir un avantage comparatif. En fait, l'Afrique subsaharienne a été perdante au bout du compte.

89. Il est également nécessaire d'endiguer la nouvelle vague de protectionnisme dans les pays développés, où l'on a de plus en plus recours à de nouvelles mesures pour bloquer les exportations des pays en développement depuis 20 ans. Il est extrêmement décevant de constater que plus les pays développés prônent l'ouverture, plus ils s'adonnent à des pratiques restrictives.

90. La nécessité d'une approche globale pour les questions relatives au commerce a été mise encore davantage en relief par la crise financière asiatique. Cette crise aura vraisemblablement des répercussions sur l'évolution des échanges internationaux dans la période à venir. Pour les pays en développement, ses effets se sont manifestés essentiellement par une réduction de la demande pour leurs exportations et une baisse des cours des produits de base. Réciproquement, les pays industrialisés ont enregistré des retombées favorables mais, malgré ces avantages, ils ont tendance à se replier en recourant à des mesures antidumping.

91. Pour éviter un retour de balancier excessif, la communauté internationale devrait s'efforcer d'introduire une plus grande équité dans l'architecture internationale du commerce et des finances. Il convient d'appliquer scrupuleusement les dispositions des accords d'Uruguay. Il importe également d'assurer l'ouverture des marchés et la poursuite de la croissance du commerce mondial si l'on veut surmonter la crise. Il faudrait pour cela s'attacher à libéraliser davantage le commerce pour les produits spécifiques qui intéressent les pays en développement, donner la priorité aux questions qui revêtent une grande importance pour ces pays dans les travaux préparatoires de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, élargir la portée des dispositions qui prévoient un traitement différencié et plus favorable dans les accords de l'OMC pour qu'ils puissent en bénéficier, et éliminer les nouvelles mesures protectionnistes. Enfin, les pays qui enregistrent un excédent commercial devraient accroître leur contribution à la demande mondiale.

92. Dans toutes les négociations, il convient de veiller à préserver un équilibre entre les intérêts des pays développés et ceux des pays en développement et à assurer une répartition équitable des avantages. Une croissance économique plus largement partagée créera des marchés plus vastes et des débouchés plus nombreux pour tous les pays. C'est là que réside le secret du fonctionnement harmonieux d'un système commercial multilatéral ouvert, équitable et réglementé.

La séance est levée à 13 h 10.